

Date de convocation : 16/06/2026

Délibération N° 2026/07/062

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	26
Quorum :	14

OBJET : Prolongation de la convention d'adhésion au service de conseil en énergie patrimoine (CEP) d'une année civile soit au 31 décembre 2026 avec Saintes Grandes Rives l'Agglo

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de PANNAUD Eric, le Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, DAVID Claudia, CANUS Daniel, LA ROSA Déborah, BONNIN Marylène, SIAUDEAU Michel, adjoints ; CLÉMENT Anne-Gaëlle, CARTON Jean-Pierre, conseillers délégués ; BOTON Monique, FAVEREAU Laurent, DUQUESNE Laurent, WATTEBLED Stéphane, MEGE Jennifer, ANTONICELLI Thomas, DIENON Grégory, GOINEAU Sophie, BARON Arnaud, GAUDIN Julie, LABROUSSE Marie, GONCALVES Charlotte, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BERTOT Jacques pouvoir à PANNAUD Eric, FOURNALES Sandrine pouvoir à FOURRÉ Jean-Luc, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, PINTO DE MATOS Maud pouvoir à LABROUSSE Marie, GUERIN Florian pouvoir à GAUDIN Julie.

Excusée : JEAN Ludivine.

Secrétaire de séance : BARON Arnaud.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que depuis 2023 l'accompagnement de 28 communes a permis d'enclencher des démarches en faveur de la transition écologique sur le volet des énergies renouvelables mais également de concrétiser des projets de rénovation thermique. L'adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2024 a également renforcé des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, non seulement dans les communes, mais aussi en ce qui concerne le patrimoine intercommunal.

Afin d'autoriser la mise en place d'une convention, entre l'agglomération de Saintes et les communes et d'instaurer une participation financière à hauteur de 1€/habitant/an.

A ce jour, l'écriture des nouvelles feuilles de routes des communes sur le prochain mandat, limite la projection du service CEP sur les futures volontés de celles-ci en matière de transition écologique. Il est donc proposé de prolonger d'une année la convention type d'adhésion au service CEP dans l'objectif de poursuivre les actions déjà enclenchées auprès des communes signataires.

Aussi, la présente délibération vise donc à autoriser la mise en place d'un avenant à ladite convention entre Saintes Grandes Rives, l'Agglo et les communes.

Les avenants établis avec les communes volontaires prendront effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an. Les communes qui n'auraient pas signé l'avenant à la convention type au premier semestre 2026, auront toutefois la possibilité de le faire ultérieurement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-105 du Conseil Communautaire en date du 08 juin 2023, transmise au contrôle de légalité le 19 juin 2023, adoptant l'instauration d'une participation financière des communes pour financer le service de Conseil en Energie Partagé (CEP),

Vu la délibération n°2024-278 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2024, transmise au contrôle de légalité le 31 décembre 2024, approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Saintes Grandes Rives, l'Agglo,

Considérant qu'il convient de modifier l'article 2 de la convention type comme suit : « La présente convention est prévue pour une année civile (1er janvier au 31 décembre). Elle sera tacitement reconductible 3 fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026 maximum ».

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public proposé par les conseillers en énergie auprès des collectivités,

Considérant l'adhésion des communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) de Saintes Grandes Rives l'Agglo,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Eric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Arnaud BARON

